

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 juin 2014**

Objet : Plan de financement pour le raccordement très haut débit des entreprises situées dans les ZA de l'Agglo du Bassin de Brive (programme n°2)

L'an deux mille quatorze, le douze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot-Pagès)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Da Cunha)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Agglo Bassin de Brive
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corréia)	Vice-Président de l'Agglo du Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En référence à la délibération N°290 du 16 mars 2012, l'opération ZAZI 1 réalisée sur l'Agglo de Brive a permis la prise en charge du raccordement optique de 18 entreprises ainsi que l'attribution du label ZA THD de 3 zones d'activités.

Pour rappel, il s'agissait d'un dispositif expérimental qui a été depuis reproduit sur le territoire de l'Agglo de Tulle.

L'Agglo du Bassin de Brive (CABB) ayant été sollicitée par de nouvelles entreprises, elle demande une nouvelle phase de travaux dans le cadre de l'axe 2 du SDAN pilote pour un montant prévisionnel maximum de **200 000 € HT** scindé en deux enveloppes distinctes selon si les entreprises sont situées en zones AMII (100 000 € HT) ou hors zones AMII (100 000 € HT).

Cette scission est proposée à titre indicatif dans la mesure où l'ensemble des raccordements à réaliser ne sont pas connus à ce jour.

Il vous est proposé **les plans de financement prévisionnels** suivants :

Raccordements en zones AMII :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	NEANT	NEANT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	60 000 €	60%
REGION LIMOUSIN	20 000 €	20%
CONSEIL GENERAL CORREZE	20 000 €	20%
TOTAL de l'opération	100 000 €	100%

Raccordements hors zones AMII (35 communes des 49) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
UNION EUROPEENNE	40 000 €	40%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE	25 000 €	25%
CONSEIL GENERAL CORREZE	25 000 €	25%
REGION LIMOUSIN	10 000 €	10%
TOTAL de l'opération	100 000 €	100%

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- *d'approuver les plans de financement ci-dessus relatifs à une deuxième phase de raccordement en très haut débit des entreprises situées dans les Zones d'Activités de l'Agglo du Bassin de Brive dans le cadre d'une enveloppe maximum globale de 200 000 € HT,*
- *de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,*
- *de donner autorisation au Président pour signer tout acte s'y rapportant.*

Fait à Limoges, le 12 juin 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

